

# BFT SÉLECTION RENDEMENT 2026

Investir dans des obligations spéculatives dites à haut rendement à horizon 2026



- FCP de droit français
- UCITS / Directive OPCVM IV : oui
- Classe d'actifs : Obligation
- Classification SFDR : Article 8  
SFDR : « Sustainable Finance Disclosure Regulation » : Règlement européen visant à fournir plus de transparence dans la communication d'informations en matière de durabilité.
- Durée minimum de placement recommandée 2 ans et 10 mois jusqu'à l'échéance (15/12/2026)

➤ Indicateur de risques



A risque plus faible

A risque plus élevé

L'indicateur synthétique de risque (SRI) correspond au niveau de risque du fonds ; il figure dans le Document d'Informations Clés (DIC) et peut évoluer dans le temps. Il est déterminé sur une échelle de 1 à 7 (1 correspondant au risque le plus faible et 7 le plus élevé). Le niveau de risque le plus faible ne signifie pas "sans risque".

# BFT SÉLECTION RENDEMENT 2026

## Un fonds qui investit dans des obligations spéculatives à haut rendement à horizon 2026

### OBJECTIF ET UNIVERS DE GESTION

- L'objectif de gestion est de réaliser sur un horizon de 2 ans et 10 mois (du 31/01/2024, date de mise en place de la stratégie du fonds, jusqu'à l'échéance, le 15/12/2026) :

Une performance nette annualisée supérieure à celle de l'OAT 11/2026 (obligation libellée en euros émise par l'Etat français) de : 2,10% pour la part P; 2,40% pour la part I et 2,55% pour la part I2 .

A titre d'information, au 22 novembre 2023, le taux de rendement actuariel de l'OAT 11/2026 était de 2,38%.

Cet objectif de performance nette annualisée, donné après prise en compte des frais de gestion et de fonctionnement maximum, est fondé sur les hypothèses de marché retenues par la société de gestion.

Dans le cas où le taux de défaut constaté dans le portefeuille serait supérieur au taux de défaut implicite calculé à partir des prix de marché, l'objectif de gestion pourrait ne pas être atteint.

- L'équipe de gestion sélectionne des obligations en vue de les maintenir en portefeuille jusqu'à l'échéance du fonds (stratégie de portage). Toutefois, un suivi permanent du portefeuille est réalisé afin de s'adapter au contexte de marché. Ainsi des investissements ou cessions peuvent être réalisés tout au long de la vie du fonds.

La stratégie du fonds consiste à gérer un portefeuille d'obligations privées à haut rendement (High Yield), dites spéculatives de notation comprise entre BB+ et B- selon S&P ou jugée équivalente par BFT IM. Ces obligations sont principalement émises par des émetteurs européens ou de pays de l'OCDE et d'échéance antérieure à la fin de l'année 2026.

### PRINCIPAUX RISQUES

**Risque de perte en capital :** l'investisseur est averti que son capital n'est pas garanti et peut donc ne pas lui être restitué.

**Risque de crédit :** il représente le risque de baisse des titres émis par un émetteur privé ou public ou de défaut de ce dernier. Ce risque est plus élevé compte tenu de la nature des titres à haut rendement, dits spéculatifs, détenus en portefeuille.

**Risque de taux :** il s'agit du risque de baisse des instruments de taux découlant des variations des taux d'intérêt. Il est mesuré par la sensibilité. En période de forte hausse des taux d'intérêt, la valeur liquidative pourra baisser de manière sensible.

### POURQUOI INVESTIR

#### Une solution obligataire pour répondre à la recherche de rendement

Les obligations à haut rendement (high yield), dites spéculatives, présentent des perspectives positives, moyennant un risque de perte en capital.

**Un fonds positionné sur des titres de maturités courtes, dont la notation** à l'achat est supérieure à B- (selon l'échelle de notation de Standard & Poor's). Les titres de qualité inférieure (CCC et D) sont exclus à l'achat.

**Un fonds « à échéance » bénéficiant d'une liquidité quotidienne** similaire à celle d'un fonds classique. Une valeur liquidative quotidienne est calculée ; les investisseurs peuvent ainsi acheter ou vendre des parts lorsqu'ils le souhaitent.

#### Une diversification satisfaisante en termes de :

- Géographie : Pays de l'Union Européenne, Pays de l'OCDE, pays émergents (limite de 15%)
- Secteurs
- Notations
- Emetteurs

**Prise en compte de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG),** lesquels contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant en être un facteur déterminant.

**Risque en matière de durabilité :** il s'agit du risque lié à un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

**Risque de liquidité :** dans le cas particulier où les volumes d'échange sur les marchés financiers sont très faibles, toute opération d'achat ou de vente sur ces derniers peut entraîner d'importantes variations du marché.

La liste exhaustive des risques figure dans les documents réglementaires (DIC – Document d'Informations Clés et prospectus).

## PROCESSUS D'INVESTISSEMENT

### Un processus d'investissement en 4 étapes

#### ÉTAPE 1



##### Analyse de l'univers et filtres

Analyse des titres High Yield d'émetteurs de pays de l'Union européenne et de l'OCDE à travers plusieurs filtres : notation, maturité, taille de l'émission, rendement, seniorité.

300 à 600 émetteurs

#### ÉTAPE 2



##### Sélection des émetteurs

- Sélection des émissions présentant les meilleurs profils rendement/risque (analyse financière : capacité à rembourser la dette, structure de bilan équilibrée).
- Intégration des critères ESG. Ces critères contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision

200 à 400 émetteurs

#### ÉTAPE 3



##### Construction du portefeuille

- Recherche de diversification (notation, secteurs, pays, émetteurs).
- Stratégie de portage. Achats/ventes de titres dans certaines conditions et à la marge (participation au marché primaire, prise de profits).
- Gestion des risques :
  - > Rating minimum B- à l'achat
  - > Risque de change couvert

80 à 120 émetteurs

#### ÉTAPE 4



##### Suivi et contrôle continu

La gestion du risque de défaut au cœur de la construction du portefeuille :

- Une attention particulière portée à l'analyse systématique des ratios d'endettement et des cash flows nous aide à estimer le risque de défaut des émetteurs.
- Un screening permanent des émetteurs pour maintenir un risque de défaut faible.



## ZOOM SUR LES FONDS OBLIGATAIRES DATÉS

- **Les fonds « datés », des fonds de portage.** Les obligations composant le portefeuille ont vocation à être conservées jusqu'à l'échéance. Cette « stratégie de portage » a vocation à générer un revenu régulier pendant la période déterminée.

Le gérant peut toutefois procéder à des arbitrages en fonction de la configuration des marchés financiers (participation au marché primaire, prise de profits ...).

- **Différences avec les placements obligataires classiques**

	Obligation	Fonds obligataire	Fonds obligataire à échéance
<b>Visibilité</b> Les investisseurs ont connaissance du taux de rendement du titre et/ou de l'objectif de performance du fonds lors de leur investissement* (performance non garantie).	✓	✗	✓
<b>Convergence</b> Malgré les chocs et la volatilité des marchés, les titres en portefeuille convergent vers leur prix de remboursement.	✓	✗	✓
<b>Diversification</b> Investissement sur un univers diversifié de titres, d'émetteurs et de secteurs.	✗	✓	✓
<b>Liquidité</b> Valorisation quotidienne. Les investisseurs ne sont pas bloqués et peuvent sortir à tout moment aux conditions prévues dans le prospectus.	Liquidité faible	✓	✓

\* Pour les clients qui restent investis jusqu'à maturité. Hors cas de défaut, titres remboursés par anticipation et réinvestissements des coupons.

## CARACTÉRISTIQUES

	PART P	PART I	PART I2
<b>Codes ISIN</b>	Part P(C) : FR0013222403 Part P(C/D) : FR0013222429	Part I(C) : FR0013222379 Part I(C/D) : FR0013222387	Part I2(C) : FR0014002XJ3
<b>Affectation des sommes distribuables</b>	(C) Capitalisation (C/D) Capitalisation et/ou Distribution	(C) Capitalisation (C/D) Capitalisation et/ou Distribution	(C) Capitalisation
<b>Souscripteurs concernés</b>	Tous souscripteurs	Tous souscripteurs plus particulièrement les institutionnels	Tous souscripteurs et plus particulièrement les personnes morales et les grands institutionnels
<b>Classification AMF</b>	Obligations et autres titres de créance libellés en euro		
<b>Devise de référence</b>	EUR		
<b>Date de mise en place de la stratégie</b>	31/01/2024		
<b>Objectif de gestion / Performance</b>	>2,10% à celle de l'emprunt d'état français de maturité 11/2026 (OAT 11/2026)	>2,40% à celle de l'emprunt d'état français de maturité 11/2026 (OAT 11/2026)	>2,55% à celle de l'emprunt d'état français de maturité 11/2026 (OAT 11/2026)
<b>Indice de référence</b>	Compte tenu de l'objectif de gestion, la performance du fonds ne peut être comparée à celle d'un indicateur de référence pertinent.		
<b>Dépositaire</b>	CACEIS Bank France		
<b>Valorisation</b>	Quotidienne		
<b>Centralisation et exécution des ordres</b>	Centralisation chaque jour à 12h25, exécution sur la base de la valeur liquidative établie en J et calculée en J+1 ouvré.		
<b>Valeur liquidative d'origine</b>	100,00 euros	1 000,00 euros	1 000,00 euros
<b>Souscription initiale et suivantes</b>	1 part / 1 centième de part	200 parts / 1 millième de part	10 000 parts / 1 millième de part
<b>Commission de souscription non acquise à l'OPCVM</b>	2% maximum	Néant	Néant
<b>Commission de rachat acquise à l'OPC</b>		Néant	
<b>Frais de gestion financière maximum<sup>1</sup></b>	0,78 % de l'actif net	0,50 % de l'actif net	0,375 % de l'actif net
<b>Frais de fonctionnement et autres services<sup>1</sup></b>	0,12 %	0,10 %	0,075 %
<b>Commissions de surperformance</b>		Néant	

<sup>1</sup> Le détail des frais réels est communiqué dans le Document d'Informations Clés (DIC) de chacune des parts.

### L'ÉQUIPE DE GESTION



**Jean Larroque-Laborde**  
Gérant obligataire



**Dung Anh PHAM**  
Gérante obligataire



**Jean-Marc NAVARRE**  
Directeur du Développement  
01 76 33 71 03

### CONTACT

### AVERTISSEMENT

Ceci est une communication publicitaire. Veuillez-vous référer au prospectus et au Document d'Informations Clés (« DIC ») du fonds avant de prendre toute décision finale d'investissement. La documentation réglementaire agréée par l'Autorité des Marchés Financiers est disponible sur le site [www.bft-im.fr](http://www.bft-im.fr) ou sur simple demande au siège social de la société de gestion. L'investisseur est soumis à un risque de perte en capital (voir le détail des Risques dans le DIC et le prospectus). Il appartient à l'investisseur de s'assurer de la compatibilité de cet investissement avec les lois de la juridiction dont il relève et de vérifier si ce dernier est adapté à ses objectifs d'investissement et sa situation patrimoniale (y compris fiscale). Ce document n'est pas destiné à l'usage des résidents des Etats Unis d'Amérique et des « U.S. Persons », telle que l'expression est définie par la « Regulation S » de la Securities and Exchange Commission en vertu du U.S. Securities Act de 1933 et dans le Prospectus de l'OPC décrit dans ce document. Reproduction interdite sans accord exprès de la Société de Gestion. Achevé de rédiger le 29/05/2024.